



Déclaration liminaire de la FSU

La FSU rappelle sa solidarité avec le peuple ukrainien, comme avec tous les peuples qui aujourd'hui souffrent car ils subissent un conflit armé ou s'opposent à l'engagement de leur pays dans un tel conflit, comme c'est le cas pour de nombreux Russes aujourd'hui.

Notre réseau est une fois de plus touché par une crise : à Kiev bien sûr mais également aujourd'hui à Moscou et dans les pays limitrophes de l'Ukraine. La FSU, comme d'autres, s'est adressée à la Direction de l'opérateur public avec des propositions qui tendent à faciliter l'accueil de familles et maintenir la continuité de la scolarisation des élèves. Elles visent aussi à venir en aide aux personnels du lycée Anne de Kiev, toutes catégories confondues.

Cette crise d'ampleur mondiale s'ajoute à d'autres questions de nature différente mais qui ont un impact indéniable sur le réseau de l'Agence.

À la rentrée 2022, l'établissement de Zurich sera déconventionné. La FSU a interrogé l'Agence sur d'autres établissements (Dubai, Shanghai). L'Agence se veut rassurante dans ses réponses, mais la question est différente aujourd'hui : a-t-elle les moyens de rassurer les communautés, familles comme personnels ? Force est de constater que plusieurs déconventionnements ont eu lieu ces dernières années. La FSU les a toujours dénoncés, il serait bon que l'ensemble des administrateurs et administratrices se prononcent également pour le maintien de ces établissements dans le réseau AEFÉ. Pour la FSU, le CA doit choisir son camp et être plus cohérent, alors qu'en même temps l'Agence utilise des conventionnements temporaires pour aider des établissements totalement privés.

L'impuissance de l'opérateur public se traduit aussi à travers les évolutions en moyens alloués. **La FSU a toujours dénoncé la diminution régulière des emplois sous plafond, ceux des personnels détachés et notamment le schéma d'emploi (-512 ETP) qui s'est appliqué à la suite des annulations de crédit de 33M€ en 2017.** Dans ce contexte, rappelons qu'il est totalement anormal que l'opérateur public soit contraint de supporter lui-même **la part patronale de la pension civile des personnels détachés.** C'est cette insuffisance budgétaire qui contribue aux blocages sur les indemnités et les postes, entre autres : il est temps que l'Agence obtienne des moyens à la hauteur de ses ambitions.

Concernant la loi du 28 février 2022 sur la gouvernance de l'AEFE, la FSU interviendra plus en détail dans l'ordre du jour. Nous tenons d'ores et déjà à **dénoncer la volonté affichée, et mise en oeuvre à travers la modification de l'article 2, de minimiser la parole des élu-es des personnels au Conseil d'administration, en réduisant proportionnellement leur nombre.** La modification n'était absolument pas nécessaire, elle est clairement une atteinte portée aux personnels et à leurs représentants !

Nous reviendrons aussi sur **la réécriture du décret 2002-22 concernant la situation des personnels détachés auprès de l'AEFE.** Si la mouture en l'état entérine une de nos revendications fortes - le maintien du contrat et du détachement des futurs personnels auprès de l'opérateur public - , il s'agit bel et bien d'un rendez-vous manqué. Au-delà des modifications nécessaires pour solidifier le cadre juridique du futur décret, l'Agence refuse de remettre à plat de nombreuses injustices qui frappent ses personnels détachés. C'est le cas par exemple des indemnités statutaires des personnels titulaires non versées à ce jour, faute d'un arrêté conjoint des Affaires étrangères et du Budget. Pour le réseau, cette injustice fait écho au gel des contrats en Centrale, autre point historique sur lequel l'Agence n'avance pas. **Pour dénoncer l'accumulation de ces injustices et pour obtenir une légitime revalorisation salariale, mais aussi pour défendre la situation administrative des personnels détachés, les personnels de l'AEFE seront en grève demain, le 17 mars, dans le cadre de la journée d'action public-privé à laquelle appelle la FSU.**